asiabe
Association scolaire intercommunale
Apples-Bière et environs

Sévery, le 15 mars 2024

Préavis N° 02/2024
du Comité Directeur au Conseil Intercommunal concernant

Création de trois nouvelles salles provisoires à Apples

****

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :
La construction des portacabines en 2023 a permis de répondre de manière satisfaisante aux besoins scolaires de la rentrée 2023, mais a engendré des besoins supplémentaires au niveau du parascolaire.
Heureusement, une solution a pu être trouvée dans l'abri PC de Cottens.
Aujourd'hui la direction des écoles nous fait part d'un besoin de nouvelles classes pour la rentrée 2024.

Ces besoins sont dus à trois facteurs :
1. l'augmentation des effectifs, mais de manière peu significative, puisque ceux-ci n'évoluent que très faiblement. (+ 2 à 3 élèves)
2. les changements d'année scolaire (passage de la 2ème à la 3ème)
3. les orientations scolaires pour les 9ème, avec un basculement de la tendance entre VP et VG.

A cela viennent s'ajouter des besoins en locaux parascolaires si le site d'Apples devait accueillir ces nouvelles classes, les locaux actuels étant déjà saturés.

De plus il faut tenir compte des points suivants :
- une arrivée en cours d'année impose parfois de dépasser la limite légale du nombre d'élèves par classe, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement.
- aujourd'hui, malgré la construction en 2023 des portacabines (collège de la Dôle ll), plus aucune salle de classe ni de dégagement n'est disponible, tant pour des besoins scolaires que parascolaires.

Il nous faut donc à nouveau créer de nouvelles classes pour assurer un fonctionnement serein de notre établissement scolaire.

Les besoins en classes supplémentaires sont :
- une classe de 3ème composée de 21 élèves d'Apples ne nécessitant ainsi pas de transports ;
- une classe de 9ème afin d'accueillir une 3ème classe de VP.

Ces classes doivent absolument être ouvertes à la rentrée d'août 2024, ceci pour permettre un enclassement correct de tous les élèves de l'établissement.

A cela s'ajoute un local pour y accueillir du parascolaire. (une salle de classe) Ce local aurait pu être financé par la commune de Hautemorges, mais vu qu'il se trouverait entouré des portacabines de l'ASIABE, cela n'aurait pas de sens. Une location ou autre pourrait être envisagée.

L'analyse de la situation montre que la meilleure solution (ou la moins mauvaise) pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement, en attendant l'ouverture de nouvelles salles de classes au Léman, à Pampigny, ou ailleurs, est de créer et installer ces locaux à Apples.

Les infrastructures n'existant pas, la seule solution en attendant les nouvelles constructions est l'installation de nouveaux portacabines, sur un seul niveau, au-dessus de ceux de 2023.
Il s'agira du collège Dôle III.

L'ouverture de nouvelles classes prévue en 2026 dans le cadre du projet d'agrandissement du collège Léman devrait couvrir les nouveaux besoins à venir d'ici l'ouverture des nouvelles classes au collège de Pampigny, prévues elles pour 2028.

Proposition :
Afin de palier provisoirement le manque de locaux pour 2024, nous vous proposons à nouveau de construire des portacabines sur le site d'Apples.

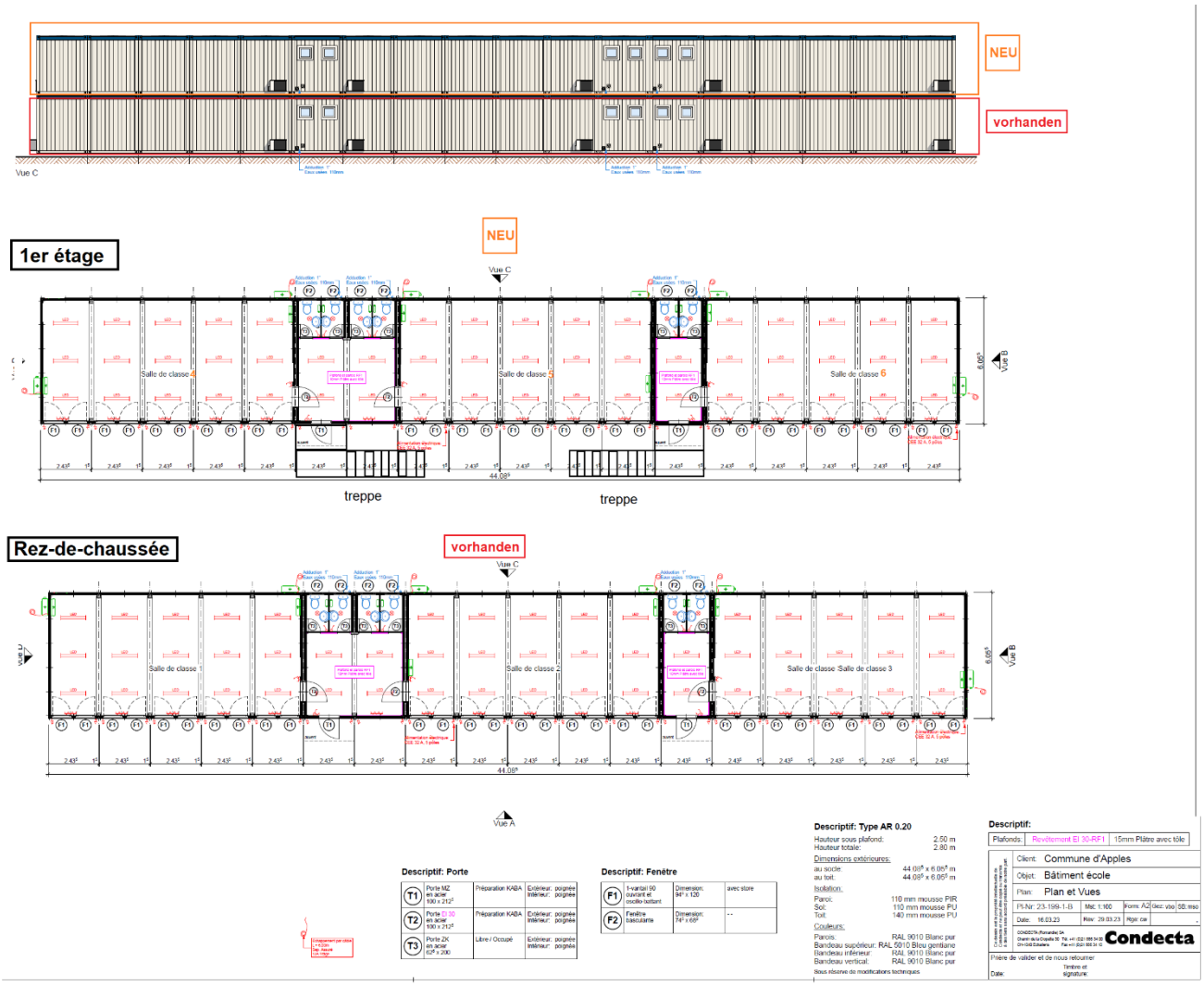

Un aménagement du chemin piétonnier sera réalisé pour garantir un passage sûr des élèves le long du nouveau bâtiment provisoire et accéder aux escaliers.

Les travaux de génie civil nécessaires concernent les fondations pour les escaliers, comme pour les premiers portacabines, et la création d'accès piétonniers pour y accéder, ainsi que les fouilles pour l'alimentation et l'évacuation de l'eau sanitaire et l'alimentation électrique pour le local du parascolaire.

Le chauffage sera assuré par des pompes à chaleur dédiées à ces locaux, conformément aux normes en la matière.
L'électricité et l'informatique seront reprises depuis le tableau situé dans les portacabines existants. Pour ce faire une augmentation de puissance devient obligatoire et nécessite le changement du câble d'alimentation principal ainsi qu'une adaptation du tableau électrique.

Coûts :
Les coûts du projet sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ils comprennent l'installation, l'achat des modules, les travaux de préparation, le mobilier scolaire et parascolaire, l'aménagement du local parascolaire et le matériel des classes.

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts

Achat Portacabine lll	***Coûts***
Portacabines Condecta	260'000.--
Chauffage, pompe à chaleur	20'000.--
Aménagement extérieurs, génie civil	30'000.--
Travaux d'électricité/informatique	25'000.--
Installation sanitaire	15'000.--
Transport et manutention, montage	35'000.--
Divers et imprévus	15'000.--
Mobilier complémentaire des classes	30'000.--
Mobilier complémentaire de l'UAPE	25'000.--
ANF et tableaux blancs	15'000.--
Frais administratifs, CAMAC…	20'000.--
TVA 8,1 % (arrondie)	40'000.--
Total	**530'000.--**

Le plus gros poste concerne évidemment l'achat des portacabines. Afin de garantir la compatibilité avec les portacabines du rez, nous n'avons demandé qu'une seule offre au prestataire précédent, soit Condecta.

Les autres postes sont basés sur des estimations et des offres obtenues auprès d'entreprises de la région.

Les travaux préparatoires seront réalisés dès l'acceptation de ce préavis, ce qui permettra une installation des modules dès réception de ceux-ci, courant juillet. L'ameublement des classes est prévu pour les premières semaines d'août.

Financement :
Le coût d'investissement est de Fr. 530'000.--, montant comprenant les travaux de génie civil et sanitaire ainsi que l'achat du mobilier. Ce crédit d'investissement sera porté au bilan et amorti sur 10 ans, selon les normes MCH2. Le montant de l'amortissement 2024 sera financé par un crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. **53'000.--,** sur le compte 354.331 - Amortissement portacabines lll.

A cela, il est nécessaire d'ajouter quelques comptes afin de permettre le fonctionnement du bâtiment :

Energie :
Montant estimé sur la base du collège Dôle (Fr. 8'600.--) soit Fr. 2'500.--.
Montant financé par un crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. **2'500.-** sur le compte 354.312 - Achat d'eau, d'énergie, de combustible.

Primes assurances et taxes :
Montant estimé sur la base du collège Dôle (Fr. 1'000.--) soit Fr. 700.--.
Montant financé par un crédit complémentaire au budget 2024 de CHF **700.-** sur le compte 354.318 - Prime d'assurances et taxes.

Intérêts :
Montant estimé sur la base du tableau 1 (Fr. 530'000.-- à 2%) soit Fr. 10'600.--.
Montant financé par un crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. **10'600.-** sur le compte 354.322 - Intérêts de la dette.

Conciergerie :
La conciergerie de ce nouveau bâtiment sera sous-traitée à la commune de Hautemorges, comme pour le collège Léman et de La Dôle. Dans ce cadre, la convention établie entre l'ASIABE et la commune de Hautemorges sera réévaluée globalement et adaptée.
Montant estimé sur la base du collège Dôle (Fr. 23'000.--) soit Fr. 6'000.--.
Montant financé par un crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. **6'000.--** sur le compte 354.352 - Conciergerie.

Participation des communes :
Montant estimé sur la base des montants ci-dessus, soit Fr. **72'800.--.**
Montant financé par un crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. 72'800.-- sur le compte 354.4520 - Participation des communes.

Conclusions

Le Comité Directeur de l'ASIABE vous propose de voter les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

- vu le préavis N°02/2024 du Comité Directeur,
- ouï les rapports de la commission gestion/finances et de la commission construction,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

a) d'approuver les investissements pour l'installation de portacabines sur le site d'Apples pour un montant global de Fr. 530'000.--
b) d'autoriser le CoDir à emprunter le montant de Fr. 530'000.-- auprès d'une commune ou de l'établissement bancaire de son choix
c) d'amortir ce montant sur une durée maximale de 10 ans
d) d'approuver le crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. 53'000.-- sur le compte 354.331 - Amortissement portacabines
e) d'approuver le crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. 2'500.-- sur le compte 354.312 - Achat d'eau, d'énergie, de combustible
f) d'approuver le crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. 700.-- sur le compte 354.318 - Prime d'assurances et taxes

g) d'approuver le crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. 10'600.-- sur le compte 354.322 - Intérêts de la dette
h) d'approuver le crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. 6'000.-- sur le compte 354.352 - Conciergerie
i) d'approuver le crédit complémentaire au budget 2024 de Fr. 72'800 sur le compte 354.4520 - Participation des communes.

Le présent préavis a été adopté par le Comité Directeur de l'ASIABE par voie de circulation le 15 mars 2024.

Pour le Comité Directeur

Le Président	La Secrétaire
Cédric Beaud	Stéphanie Baud